

# ACTION URGENTE

## HOSSEIN RONAGHI MALEKI ENTAME UNE GRÈVE DE LA FAIM

**Le blogueur iranien Hossein Ronaghi Maleki, prisonnier d'opinion, a entamé une grève de la faim le 26 mars pour protester contre le fait que l'administration pénitentiaire le prive des soins dont il a besoin. Son état de santé se détériore et les médecins ont déconseillé d'interrompre son traitement spécialisé, qu'il ne peut pas recevoir en prison.**

Le blogueur iranien **Hossein Ronaghi Maleki** a entamé une grève de la faim le 26 mars pour protester contre son maintien en détention et contre le fait que les autorités pénitentiaires de la prison d'Evin l'empêchent de poursuivre son traitement. Il souffre de plusieurs pathologies, notamment d'une maladie rénale et de troubles gastro-intestinaux, vésicaux, cardiaques et thoraciques. Un seul de ses reins fonctionne, et il a besoin d'un suivi constant et de soins spécialisés réguliers à l'extérieur de la prison. Il se plaint également de douleurs dans le dos. Il a été conduit à l'hôpital de Téhéran les 5 et 9 mars pour des examens, dont une consultation avec un orthopédiste, mais a été ramené à la prison sans avoir reçu de soins adéquats. Il n'a pas été autorisé à se rendre à un rendez-vous à l'hôpital pour un IRM (Imagerie par résonance magnétique). Son état de santé se détériore depuis qu'il est incarcéré dans des conditions déplorables, sans structure médicale capable de lui prodiguer les soins nécessaires, et privé des soins spécialisés dont il a besoin en permanence. À tel point que même les médecins de la prison ont conseillé qu'il soit soigné à l'extérieur de la prison. Les parents de Hossein Ronaghi Maleki sont venus depuis leur ville natale de Malekan, près de Tabriz, dans la province de l'Azerbaïdjan oriental, afin de faire avancer son dossier auprès des autorités. Ils avaient notamment rendez-vous au bureau du procureur de Téhéran le 27 mars. Leurs multiples demandes d'aide sont restées jusqu'à présent sans réponse.

Hossein Ronaghi Maleki avait été interpellé le 13 décembre 2009 et condamné à 15 ans de prison à l'issue d'un procès inique, pour « appartenance au groupe internet Iran Proxy », « outrage au Guide suprême » et « propagande contre le régime », en raison d'articles qu'il avait publiés sur son blog. Après son arrestation, il a été placé pendant 13 mois à l'isolement à la Section 2A de la prison d'Evin, sous le contrôle des *pasdaran* (gardiens de la révolution). Il a déclaré avoir subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements au cours de cette période – il aurait notamment été roué de coups lors de ses interrogatoires, ce qui aurait contribué à ses divers problèmes de santé. Il a subi des pressions en vue de faire des « aveux » télévisés. Il a appris en juin 2015 que sa peine avait été ramenée à 13 ans.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en persan, en arabe, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités iraniennes à libérer Hossein Ronaghi Maleki immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'il ait accès sans délai à des soins médicaux spécialisés à l'extérieur de la prison ;
- demandez-leur d'ordonner la tenue d'une enquête indépendante et impartiale sur ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements subis notamment pendant sa détention à l'isolement, et de veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et toute autre forme de mauvais traitements, y compris des sanctions pour sa grève de la faim, la privation de soins médicaux adaptés à son état, et l'interruption de ses traitements.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 13 MAI 2016 À :**

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadeq Larijani

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

**Copies à :**

Procureur général de Téhéran

Abbas Ja'fari Dolat Abadi

**Veillez adresser vos appels à ces autorités par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (voir liste ci-dessous). S'il n'y a pas d'ambassade iranienne dans votre pays, adressez votre lettre à la mission permanente de l'Iran aux Nations unies : Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations, 622 Third Avenue, 34th Floor, New York, NY 10017, États-Unis.**

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la sixième mise à jour de l'AU 236/13. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/3261/2016/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## HOSSEIN RONAGHI MALEKI ENTAME UNE GRÈVE DE LA FAIM

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Hossein Ronaghi Maleki a obtenu plusieurs permissions de sortie pour raisons médicales. Avant le début de la dernière, le 17 juin 2015, il était incarcéré dans la section 7 de la prison d'Evin, où sont emprisonnés les criminels de droit commun et les personnes reconnues coupables de délits financiers. Il y avait été transféré peu après qu'on lui eut ordonné de rentrer de sa précédente permission. Au cours de celle-ci, on avait demandé à Hossein Ronaghi Maleki de présenter ses dossiers médicaux au bureau du procureur pour que ceux-ci soient examinés. Lorsqu'il s'y est rendu, le 28 février 2015, il a été arrêté afin de poursuivre sa peine. De ce moment à juin 2015, son état de santé s'est détérioré rapidement. Bien que l'administration pénitentiaire l'a transféré à l'hôpital au moins quatre fois, il n'a jamais vraiment reçu de soins médicaux ni de soins spécialisés pour son rein, dont il a pourtant constamment besoin pour que son état ne se dégrade pas.

Arrêté le 13 décembre 2009 au domicile de son père dans la ville de Malekan, en Azerbaïdjan oriental, Hossein Ronaghi Maleki a été placé à l'isolement à la Section 2A de la prison d'Evin pendant 13 mois, avant d'être transféré à la Section 350, où sont détenus les prisonniers politiques. Il a déclaré avoir subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements au cours d'interrogatoires durant ces 13 mois. Il aurait notamment été roué de coups et aurait subi des pressions pour « avouer » à la télévision qu'Iran Proxy, le groupe Internet qu'il a cofondé, était une organisation contre-révolutionnaire responsable de cybercrimes et pour faire des déclarations validant les résultats de l'élection présidentielle de 2009. Durant cette période, il a été autorisé à recevoir une visite de sa mère et une de son avocat. Il a été renvoyé à l'isolement le 24 janvier 2012 et interrogé par des agents de l'unité chargée du cyber-renseignement au sein des gardiens de la révolution, qui ont de nouveau fait pression sur lui pour qu'il fasse des « aveux » télévisés, ce qu'il a refusé. Il a été informé du fait que sa condamnation à une lourde peine de prison était motivée par son refus de « coopérer » avec les autorités.

Le 6 septembre 2010, à l'issue d'un procès inique devant la 26<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, durant lequel il n'a pas pu consulter d'avocat, Hossein Ronaghi Maleki a été condamné à 15 ans de prison pour ses activités pacifiques, notamment la rédaction d'articles postés sur son blog, *14 Tir*, pour lequel il utilisait le pseudonyme Babak Khorramdin (nom d'un chef révolutionnaire perse légendaire du 19<sup>e</sup> siècle). Lors de son procès, il a déclaré au juge qu'il avait été torturé, mais celui-ci a répondu qu'il « le méritait ». En novembre 2010, la 54<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Téhéran a confirmé sa condamnation, alors qu'on lui avait dit en juin 2015 que sa peine avait été ramenée à 13 ans.

Les autorités iraniennes renvoient régulièrement en prison des détenus qu'elles avaient transférés à l'hôpital sans veiller à ce qu'ils reçoivent les soins dont ils ont besoin. (Voir la déclaration publique <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/2508/2015/fr/> pour plus d'informations). Le fait de ne pas fournir des soins médicaux à des prisonniers bafoue les obligations internationales de l'Iran en matière de droits humains. Cela peut équivaloir à une violation de l'interdiction absolue de la torture et des autres mauvais traitements inscrite à l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie. L'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), auquel l'Iran est également partie, garantit spécifiquement le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. L'Ensemble révisé de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (règles Mandela) prévoit également que les établissements pénitentiaires doivent dispenser des soins médicaux adaptés aux prisonniers sans discrimination (règles 24-35). La règle 27(1) de ce texte dispose que « les détenus qui requièrent des traitements spécialisés ou soins chirurgicaux doivent être transférés vers des établissements spécialisés ou vers des hôpitaux civils ».

Nom : Hossein Ronaghi Maleki

Homme